

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-27

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Date de convocation du Conseil : **06 avril 2023**
Affichée le : **06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **13 avril 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,**
MEYNARD Amélie

Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire propose de reconduire, pour l'année 2023, son soutien aux associations locales pour un montant de 370 €, sous réserve d'un dépôt en mairie du document « cerfa 12156*06 » pour une demande de subvention ; les associations sont les suivantes :

- A.C.C.A.
- COMITE DES FETES DE SAINT-AUBIN DE BLAYE
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- FNACA
- GOUJON SAINT-AUBINOIS
- AMICALES DES ANCIENS ELEVES
- GYM SAINT-AUBIN
- JOYEUX LURONS
- CLUB HEURES D'AMITIES
- TOUS UNIS POUR NOS LOULOUS

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte et décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € pour la FNACA et de 370 € pour les autres associations citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **13 avril 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE

